

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MARS 2022**

Le 22 mars deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mesdames BAUDRIER Françoise et COLOMBERT Sabrina, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIX Etienne, SIMON Bernard, TOMCZYK Alexandre.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEBROSSE Adeline à MME COLOMBERT Sabrina  
M. MILACHON Éric à M. MILACHON Marcel

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : MME COLOMBERT Sabrina

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Nombre de présents 6 ; Convocation adressée le 15 mars 2022

Ordre du jour

- Devis barnum,
- Affectation du résultat budget assainissement 2021,
- Budget assainissement 2022,
- Affaires diverses

AJOUT

- Compte de gestion assainissement 2021,
- Compte administratif assainissement 2021,
- Devis plancher église.

Les comptes-rendus des séances du 22 février et du 8 mars sont adoptés à l'unanimité. S'agissant de ce dernier, la correction de l'horaire du début et de fin de réunion ont été modifiés.

L'ordre du jour et l'ajout sont également adopter à l'unanimité.

**ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Le Maire expose au conseil municipal l'affectation du résultat 2021 comme suit :

➤	Excédent de fonctionnement (002).....	60 230.01 €
➤	Recettes d'investissement (001).....	64 628.31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021.

**ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2021**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par Mme NIGAGLIONI accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que Mme NIGAGLIONI a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. Considérant que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes au titre de l'exercice 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par Mme NIGAGLIONI au titre de l'exercice 2021.

### ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. PELISSIER Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose et présente au conseil municipal le compte administratif 2021 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2021	Fonctionnement	56 930.75 €	77 127.56 €	20 196.81 €
	Investissement	66 545.92 €	135 244.02 €	68 698.10 €
		+	+	
Report de l'exercice 2020	Fonctionnement		40 033.20 €	
	Investissement	4 069.79 €		
		=	=	
Total (réalisations + reports)		127 546.46 €	252 404.78 €	124 858.32 €
Restes à réaliser à reporter sur 2022	Fonctionnement			
	Investissement			
	Total à reporter			
Résultat cumulé 2021	Fonctionnement	56 930.75 €	117 160.76 €	60 230.01 €
	Investissement	70 615.71 €	135 244.02 €	64 628.31 €
	Total à reporter	127 546.46 €	252 404.78 €	124 858.32 €

M. PELISSIER Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint, demande au conseil municipal de procéder au vote du compte administratif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à 13 voix pour, le compte administratif 2021.

Le Maire n'a pas pris part au vote conformément au CGCT (art. L. 2121-14 du C.G.C.T).

### ASSAINISSEMENT : BUDGET 2022

Le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2022 comme suit :

#### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 134 950.01 € ; Recettes : 134 950.01 €

### ➤ **Section d'investissement**

Dépenses : 135 378.32 € ; Recettes : 135 378.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif de l'assainissement au titre de l'année 2022.

### **DEVIS BARNUMS**

Le Maire expose au conseil municipal trois devis pour l'acquisition de barnums.

Après étude, le Maire propose de retenir le devis de France BARNUMS pour la somme de 5 802.82 € HT. Le matériel est garanti 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le devis de France BARNUM pour la somme de 5 802.82 € HT,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **DEVIS REFECTION PLANCHER EGLISE**

Le Maire expose au conseil municipal un devis pour la réfection du plancher de l'Eglise pour la somme de 17 761.02 € HT.

Le Maire expose au conseil municipal qu'une demande de subvention au titre de Villages de l'Yonne sera déposée au titre de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la demande de subvention proposée
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### ➤ **DECI (Défense Extérieure pour lutter Contre les Incendies**

Afin d'installer une bâche incendie au hameau de l'Orme, le Maire propose d'acquérir une parcelle.

Le même principe sera à réaliser pour éventuellement l'installation d'une bâche incendie au hameau de la Saussoie.

- **Eclairage public au hameau de Chenneviron et aux Barons** (convention avec la commune de Nailly) **ainsi qu'au hameau de la Saussoie** (convention avec la commune de Fouchères)

Le Maire informe le conseil municipal qu'un éclairage photovoltaïque coûte 1 500 € HT. Le montage est au même tarif.

Le conseil municipal donne un accord de principe. Un devis sera demandé.

#### ➤ **Parcelle Impasse Mercier : estimation des Domaines**

Le Maire informe le conseil municipal de l'avis des domaines concernant l'estimation de la parcelle ZL 9 située Impasse Mercier.

La valeur vénale est 36 225 € HT hors frais de mutation soit 34.50 € HT le m<sup>2</sup>. Une marge d'appréciation de plus ou moins 10 % peut être envisagée.

#### ➤ **Sécurité routière**

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier est toujours en cours. Le chiffrage est en attente.

➤ **Crépi de l'école**

Le Maire informe le conseil municipal que le dossier est toujours en cours auprès d'OBM.

➤ **Vidéoprotection**

Le Maire informe le conseil municipal que la vidéoprotection fonctionne.

Séance levée à 22 heures

Le Maire  
Marcel MILACHON

Le secrétaire de séance  
Sabrina COLOMBERT